PRIX
PROPOSÉ
PAR L'ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE.

ACADÉMIE NATIONALE

POUR L'ANNÉE 1766.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propoſe pour le Prix de l'année 1766 le Sujet ſuivant :

ETABLIR la Théorie des Contrecoups dans les Léſions de la Tête ; & les conſéquences pratiques qu'on peut en tirer.

LE Prix fondé par M. *DE LA PEYRONIE* ſera double cette année, & conſiſtera en deux Médailles d'or de la valeur de cinq cens livres chacune.

CEUX qui envoyeront des Mémoires ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils ſoient fort liſibles.

LES Auteurs mettront ſimplement une deviſe à leurs Ouvrages ; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualités & demeure ; & ce papier ne ſera ouvert qu'en cas que la Piéce ait merité le Prix.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N
ARC 6 d.2 n° 8

Ils adresseront leurs ouvrages, francs de port, à M. Louis, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris ; ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Les deux Médailles, ou une Médaille & la valeur d'une autre, à volonté, seront délivrées à l'Auteur même qui se sera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1765 inclusivement ; & l'Académie, à son Assemblée publique de 1766, qui se tiendra le Jeudi d'après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans sur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Régnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matiere de Chirurgie que ce soit,* au choix de l'Auteur ; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1765.*

Le même jour, Elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, soit Académiciens de la Classe des Libres, soit simplement Régnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1765 un Mémoire, ou trois Observations intéressantes.